

ABONNEMENT.

SAUMUR.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
soul restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Avril 1875.

Chronique générale.

Toute la politique intérieure se trouve concentrée, en ce moment, sur la personne de M. Buffet, que les journaux de la coalition des gauches continuent à battre en brèche. Elles ne peuvent se consoler de n'avoir pas obtenu le ministère de l'intérieur après leur victoire du 25 février. Les gauches ont besoin de ce portefeuille pour s'opposer des préfectures et des mairies en vue de travailler les nouvelles élections pour le Sénat et la nouvelle Chambre des députés. Vous voyez donc quel est, en réalité, le but de la polémique dirigée, depuis le départ de l'Assemblée, contre M. Buffet. Il faut s'attendre, dans la seconde quinzaine de mai, à des interpellations destinées à provoquer un vote contre le ministre de l'intérieur. S'il vient à succomber, nous aurons alors une nouvelle crise ministérielle très-embarrassante pour le maréchal de Mac-Mahon qui, prétendent ses amis, se refuse à faire un pas de plus vers la gauche. Cette république du 25 février a bien de la peine à sortir de son maillot.

On lit dans le Soir :

Nous avons dit quelques mots du Message présidentiel qui sera présenté à l'Assemblée nationale au début de la session. L'Agence Havas, dans une note adressée aux journaux, déclare qu'il n'en a pas été question jusqu'à présent. L'Agence Havas dit non, nous disons oui, et nous avons de bonnes raisons pour croire que, cette fois-ci encore, nous sommes mieux informés que notre honorable contradicteur.

Le Moniteur universel confirme en ces termes une nouvelle qui circulait depuis quelques jours :

« Il est exact, comme l'ont annoncé quelques journaux, qu'une entrevue a eu lieu à l'Élysée entre M. Léon Say, ministre des finances, et M. Emmanuel d'Harcourt, secrétaire de la présidence.

« Il est très-probable qu'à la rentrée de la Chambre un projet de loi sera présenté dans le but de faire allouer à M. le Président de la République, comme liste civile, les deux millions que touchait autrefois M. le général Cavaignac. »

L'Agence Havas déclare « absolument faux » les bruits relatifs à toute proposition ayant pour objet l'augmentation du traitement du Président de la République.

Nous ne pouvons que donner acte à l'Agence Havas de ce nouveau démenti. C'est aux journaux en rapport avec le pouvoir, qui avaient les premiers mis la nouvelle en circulation, qu'il appartient d'expliquer ce qui les avait engagés à l'accueillir.

Le Temps se dit en mesure d'affirmer que les difficultés qui s'étaient élevées au sein du conseil des ministres, au sujet de la circulaire du garde des sceaux relative au

rôle des juges de paix, sont aujourd'hui aplanies.

La circulaire de 1874 serait de nouveau expédiée aux procureurs généraux, accompagnée de quelques lignes d'envoi, dès le début de cette semaine.

On lit dans le Courrier de France :

On annonce de bonne source que M. Léon Say aurait employé ses vacances à préparer une véritable révolution de notre système économique. Son projet serait d'une seule pièce et devrait être accepté ou rejeté en bloc. Les projets d'impôts de MM. Magne et Mathieu-Bodet seraient donc abandonnés.

Le cours forcé serait supprimé, l'emprunt Morgan remboursé. Un système d'annuités ingénieuses servirait à combler le déficit des caisses d'épargne et à fournir les fonds nécessaires qu'exige encore notre réorganisation militaire.

On prétend que le projet de M. Léon Say est véritablement grandiose.

Un projet grandiose de M. Léon Say !

S'il faut en croire la Patrie, le projet de M. Dufaure est de codifier toutes les lois sur la presse, ou plutôt de réunir dans la loi qu'il prépare toutes les dispositions, soit anciennes, soit nouvelles, qui doivent constituer désormais le régime de la presse.

Voici les informations de notre confrère :

« Le travail auquel se livre M. Dufaure au sujet de la loi sur la presse promet d'être complet.

« Le garde des sceaux a réuni toutes les lois qui, depuis 1819, ont été faites sur la presse ; il en élague les articles tombés en désuétude ou modifiés par les mœurs nouvelles ; il y ajoute ce que l'expérience et les dires des journalistes qu'il a consultés et qu'il consultera lui conseillent d'ajouter.

« Lorsque son projet définitif sera prêt, il demandera à l'Assemblée de le discuter, et, s'il est adopté, d'abroger tout l'arsenal des lois antérieures, dégageant ainsi l'échiquier législatif et politique d'inutilités gênantes.

« Il n'y aurait plus ainsi à l'avenir qu'une seule Loi sur la presse. »

M. GAMBETTA A BELLEVILLE.

Vendredi soir a eu lieu, à Belleville, 27, rue de Ménilmontant, une réunion privée, mais où se pressaient néanmoins plus de deux mille assistants ; elle avait pour but d'offrir à M. Gambetta l'occasion d'expliquer sa politique nouvelle aux « nouvelles couches », qu'elle doit singulièrement étonner. Ou plutôt, l'auditoire, si nombreux qu'il fût, ayant été choisi et convoqué par lettres, puisque la réunion avait un caractère privé, il s'agissait simplement de procurer une ovation à « l'orateur éloquent », au « tribun inspiré », à « l'homme d'Etat de la République » — ce sont les expressions de l'organisateur de la fête, M. Blanchet, — dans ce Belleville où « il est né à la vie politique », et qu'il ne veut point paraître renier ou dédaigner.

La République française nous donne la harangue de M. Gambetta ; plus de quinze colonnes, c'est beaucoup trop, mais les Bellevillois, bien que triés avec soin, qui écoutaient ce commentaire de la loi Wallon,

avaient peut-être besoin de ces développements prolixes pour parvenir à se persuader d'une part que l'orateur était bien « tel ici qu'ils l'avaient connu », de l'autre, que la République du 25 février répondait aussi complètement que possible à leurs idées et à leurs aspirations.

Or, telle était la double préoccupation de l'orateur.

En un mot, ce discours de M. Gambetta aux Bellevillois, trop long, est lourd, verbeux, sans littérature, sans idée, vrai rabâchage démocratique, remplit les trois pages de la République française. Ce duplicata de tous les discours dudit orateur et de tous les articles dudit journal n'apprend rien de nouveau, autant que nous avons pu nous en rendre compte, si ce n'est que M. Gambetta, suspect à bon nombre des siens, a éprouvé le besoin de se retremper devant ses électeurs, en plein centre démagogique.

Après l'apologie de Belleville, l'orateur a fait la sienne, en expliquant pourquoi il n'avait pas voulu « couper sa queue ». Puis, il a fait l'historique des derniers événements, en qualifiant d'abord de « tentative audacieuse et effrontée » l'essai de restauration monarchique qui aurait causé, selon lui, « un frémissement d'inquiétude et d'horreur et remué la France jusque dans ses couches les plus profondes ». De là, passant au septennat, l'orateur a déclaré qu'il était « allé rejoindre dans le néant, d'où on n'aurait pas dû le tirer, les rêves des partisans de la royauté traditionnelle ». Cette image neuve, marque la sténographie, a fait rire les Bellevillois.

Enfin, la République vint... On devine le reste. Ce reste, à ce qu'il nous a paru, c'est d'abord un commentaire, ad usum populi, des lois constitutionnelles, entremêlé de rires et d'applaudissements. Nous avons cru remarquer à travers les longues colonnes de ce factum, lues perpendiculairement, que l'auditoire avait le rire facile. A l'endroit du Sénat, ce ne sont que rires : « Mais ce Sénat... ils avaient rêvé d'abord de le composer directement, puis de le faire nommer par le chef de l'Etat, ou, en fin de compte, par un corps électoral, OH ! MAIS, un corps électoral suffisamment dosé, trié, préparé et muni de droits tellement réduits et imperceptibles que ce devait être une véritable dilution homœopathique de suffrage universel. (Hilarité prolongée!...) »

Après il nous semble que M. Gambetta a tracé avec force amplifications une sorte de programme de sa démocratie tempérée de bourgeoisie, et débité tout un boniment électoral, en vue des prochaines élections du Sénat. Entre temps, l'orateur a fait à ses auditeurs l'honneur de leur dire qu'il ne les avait jamais « trouvés rebelles au bon sens et à la sagesse. »

Les idées de M. Gambetta n'ayant d'autre importance que celle du parti qu'il représente, et étant d'ailleurs connues, nous n'avons pas à nous occuper davantage, pour le moment, de ses élucubrations oratoires devant les Bellevillois réunis. Mais plaise au ciel que nous n'apprenions pas à les connaître en pratique ! Que serait, grand Dieu, la république de ce parleur !

Le Journal des Débats a publié une intéressante lettre de Berlin. L'auteur de cette correspondance développait ce point de vue que le courant belliqueux qui s'est manifesté dans ces derniers temps en Allemagne, est plus gouvernemental que populaire, et à l'appui, il citait ce passage d'un journal

assez répandu à Berlin, le Berliner Tageblatt, que nous reproduisons à notre tour :

« Nous prétendons, dit cette feuille, que la Post était bien informée et que, ces jours derniers, il s'est produit dans les cercles gouvernementaux un courant belliqueux qui en partie dure encore.

» Nous répétons expressément : un courant dans les cercles gouvernementaux, et nous voulons marquer par là que les opinions sont divergentes.

» Sans être trop perspicace, on peut se douter que le vieil empereur, fidèle à son caractère, voudrait conserver la paix jusqu'au dernier moment. Mais il y a devant lui un parti belliqueux, belliqueux non pas dans le sens du chauvinisme français, mais exclusivement en vue de la défensive.

» De très-hautes autorités militaires sont tout à fait convaincues qu'une nouvelle guerre est inévitable, et elles pensent qu'un peu plus tôt vaudrait mieux qu'un peu plus tard. C'est ce qui explique comment on est arrivé à cette conclusion que si la guerre est inévitable, il est préférable de prendre l'offensive que d'attendre une attaque. »

Le correspondant du Journal des Débats concluait ainsi :

« Pour terminer cette trop longue lettre, je tiens à vous répéter que l'état de l'opinion publique, pas plus en Allemagne qu'en ce jour qu'en France, ne peut donner d'inquiétudes. On n'a pas encore oublié ici qu'il y a très-peu de temps, les correspondants des feuilles allemandes signalaient de Paris un notable apaisement des esprits à l'égard de l'Allemagne, et exprimaient l'espoir que, dans un avenir assez prochain, la cordialité pourrait renaitre entre les nationaux des deux pays. Si les deux nations sont calmes, il est vrai de dire cependant que le jeune empire a de la fièvre. On lui a fait affronter la crise religieuse pendant la phase délicate de son évolution organique. Et l'homme d'Etat qui a cru devoir mener de front ces deux évolutions est de la trempe de ceux qui ne savent effacer une erreur qu'en y persévérant. Si donc l'Europe vient à être bouleversée, la faute en reviendra certainement à cette politique à outrance, mais aussi en partie à la politique tenace et malavisée du Vatican. »

Le correspondant parisien du Journal de Bruxelles donne l'information suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« D'après des renseignements que je tiens de source absolument authentique, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. de Hohenlohe, a déjà trois fois, par l'intermédiaire de M. Léon Say, fait prier officieusement le Journal des Débats d'apporter plus de modération dans ses appréciations sur les notes diplomatiques échangées entre les gouvernements belge et prussien.

» Cette susceptibilité de l'Allemagne est véritablement exagérée, car le Journal des Débats, aussi bien que toute la presse française, apporte la plus grande mesure dans les articles relatifs à ce conflit. Mais M. de Bismark trouve encore que l'on manque de réserve, et c'est par ses ordres expressés que M. de Hohenlohe a agi auprès du Journal des Débats.

» Pourquoi cette feuille est-elle plus directement exposée à ces communications qui, pour être officieuses dans la forme, n'en sont pas moins prussiennes au fond ?

» Parce que M. Léon Say est à la fois ministre et l'un des principaux actionnaires des *Débats*. De là à soutenir que ce journal est l'organe du gouvernement et qu'il exprime la pensée du cabinet, en cette matière particulière, il n'y a qu'un pas, un faux pas, il est vrai. Ce pas a été franchi, et je crois pouvoir dire qu'à l'avenir le *Journal des Débats* se bornera à relater les faits, sans l'ombre d'une critique. D'ailleurs, M. de Hohenlohe n'a pas cédé à M. Léon Say que l'affaire serait traitée par voie diplomatique, s'il était nécessaire.

» Je vous répète que je vous donne ces détails comme absolument certains. »

Les journaux républicains annoncent que la question relative à la liquidation de l'ancienne liste civile impériale pourrait bien se produire dès les premiers jours de la rentrée de la Chambre.

Ils rappellent que c'est le ministre actuel des finances, M. Léon Say, qui empêcha, par son interpellation, MM. Magne et Desseilligny de mettre à exécution la convention conclue avec M. Rouher, avant la ratification de l'Assemblée.

Plusieurs journaux ont parlé d'un entretien que l'empereur Guillaume aurait eu, il y a trois jours, à Berlin, chez M<sup>me</sup> la comtesse de Hatzfeld, avec M. le vicomte de Gontault-Biron.

Le souverain, prenant à part notre représentant, lui aurait dit : « On a cherché à nous brouiller ; mais aujourd'hui tout est terminé et j'étais désireux de vous le dire. »

Nous regrettons vivement de contredire nos confrères, mais nous croyons devoir faire remarquer que l'empereur d'Allemagne est depuis six jours déjà à Wiesbaden et que, par conséquent, l'entretien dont il s'agit n'a pu avoir lieu à Berlin à la date indiquée.

Les rapports des fonctionnaires de tous ordres arrivés à l'intérieur, aux finances, à l'instruction publique, aux travaux publics, à la guerre, constatent l'effet déplorable causé par les dernières élections au conseil général de la Seine. Cette réhabilitation de la Commune par les rhéteurs suburbains effraye partout les populations paisibles. Espérons que les conservateurs sortiront enfin de cette apathie qui les caractérise presque tous.

Le ministre de l'instruction publique ne tardera probablement pas à remémorer aux préfets, par une circulaire spéciale, l'article 40 de la loi du 15 mars 1850, conférant aux conseils généraux le droit d'élire quatre membres, dont deux au moins pris dans leur sein, pour participer aux actes et délibérations du conseil départemental de l'instruction publique.

Cet article, tombé presque partout en désuétude, reprendrait ainsi toute sa vigueur.

## Etranger.

### PRUSSE.

On parle d'un voyage du général de Mantheyll à Saint-Petersbourg. Il serait porteur — dit-on — d'une lettre tout-à-fait confidentielle du roi Guillaume.

D'après la *Gazette de Cologne*, un groupe de députés aurait l'intention de présenter une motion portant que les cimetières n'aient plus un caractère exclusif, mais seront, au contraire, communs à toutes les religions.

Ils auront bientôt des imitateurs en France.

La loi relative à la situation légale des vieux-catholiques vient d'être, à Berlin, l'objet des délibérations de la commission compétente. Le projet a été adopté sans modification essentielle. On pense que le gouvernement se ralliera à la rédaction arrêtée par la commission.

Le prince de Bismark garde encore la chambre et est dans la nécessité de demeurer alité pendant la plus grande partie de la

journée. On pense toutefois que cette indisposition, qui est la suite d'un fort rhume, disparaîtra bientôt. Le prince a l'intention de se rendre aussitôt après à Lauenbourg.

On télégraphie de Berlin à l'Agence Havas :

« La *Gazette nationale*, parlant de la discussion à laquelle la presse allemande et la presse française se livrent devant l'Europe, touchant la signification et la portée des nouvelles mesures militaires du gouvernement français, dit que si l'opinion des journaux allemands n'était pas fondée, on pourrait, avec raison, se plaindre en France de leur pessimisme et de leurs injustes soupçons.

« La feuille berlinoise prétend avoir, au contraire, des raisons positives pour croire que le gouvernement français a pris des mesures tout-à-fait exceptionnelles. Elle termine en disant que, s'il en est réellement ainsi, le soin que met la presse française à faire ressortir le peu d'importance de ces mesures est aussi, de son côté, un phénomène des plus singuliers. »

Comme preuve des « mesures tout-à-fait exceptionnelles » prises par le gouvernement français, nous citerons le fait suivant : après le vote de la loi des cadres, l'infanterie compte environ 150 cadres de compagnies de moins qu'en 1870, avant la déclaration de guerre. Il faut convenir que, de la part d'un gouvernement qui voudrait la guerre, ce serait en effet une « mesure tout-à-fait exceptionnelle. »

L'Agence Havas transmet la dépêche suivante, qui dit l'incident belge terminé :

« Berlin, 23 avril.

» On dément dans nos cercles politiques la nouvelle donnée par certains journaux que le gouvernement allemand aurait l'intention de proposer un congrès européen pour examiner les questions soulevées par l'incident diplomatique avec la Belgique.

» L'opinion de ces mêmes cercles est que l'incident peut être considéré comme vidé depuis l'envoi de la dernière note allemande. »

Le *Standard* publie la dépêche suivante :

« Paris, 22 avril.

» J'apprends de bonne source que la proposition prussienne d'une conférence ou congrès, insinuée dans la dernière note, sera soutenue par la Russie et l'Autriche. »

Comme il s'agirait, dans le susdit congrès, de rédiger une sorte de code international en ce qui concerne les rapports de l'Etat et de l'Eglise, il va de soi que l'agrément de toutes les puissances ne saurait compter en dehors de l'intervention et de l'approbation du Pape-Roi. Le *Standard* oublie de nous dire si M. de Bismark a pris soin d'obtenir cette adhésion, sans laquelle toutes les puissances du monde ne pourraient forcer l'adhésion des catholiques.

### ESPAGNE.

Les carlistes viennent de remporter un nouvel avantage dans une rencontre qui a eu lieu le 23 avril entre Escopissau et Noya.

Pour pallier la chose, l'Agence Havas a imaginé la dépêche suivante :

« Une rencontre a eu lieu hier aux environs d'Escopissau et Noya entre une force carliste assez considérable, qui était entrée dans la province d'Huesca, et la brigade du général Delattre. Malgré l'infériorité numérique des troupes régulières, elles ont soutenu le combat jusqu'au moment où un grand orage est venu séparer les combattants. Les carlistes sont ensuite rentrés en Catalogne. »

D'après les derniers mots du télégramme, ce sont les carlistes, représentant une force assez considérable, qui ont été obligés de se retirer. Il est étonnant que l'Agence Havas n'ait pas mis en toutes lettres qu'ils avaient battu en retraite, après avoir été battus. La vérité est que les alphonistes ont essuyé là un dur échec.

On télégraphie de Hendaye 24 avril :

« Le roi est rentré à Tolosa.

» D'après des lettres de Dorregaray, reçues au quartier général, l'armée du Centre,

notablement augmentée, est maintenant bien organisée.

» Le général est très-satisfait de l'état des troupes et compte marcher prochainement sur Madrid.

» Les présentations alphonistes à l'indulto continuent nombreuses. Le capitaine Mocerrea a fait dix douaniers prisonniers près Saint-Sébastien. »

Le *Cuartel Real* raconte que Charles VII a reçu de plusieurs personnes très-sûres des avis l'informant que, sur la frontière, on cherchait des assassins pour attenter à sa vie.

Le Roi, après avoir lu ces avertissements, a répondu en souriant : « Ils veulent me parodier ; j'ai dit que je tuerais la Révolution, et ils disent qu'ils me tuent. Je suis sûr qu'ils ne tiendront pas si bien leur parole que moi la mienne. »

## Nouvelles militaires.

Aux termes de la circulaire du 27 février dernier, qui a décidé que les militaires de toutes armes, libérables du service actif d'ici au 40 août prochain, actuellement en congé ou en permission à un titre quelconque, seront maintenus dans leurs foyers au moyen de prolongations de congés. Les hommes qui se trouvent dans le cas indiqué doivent se présenter chez le général commandant de leur subdivision, ou tout au moins dans leurs mairies respectives, porteurs de leurs pièces militaires, pour y recevoir l'autorisation de rester dans leurs foyers jusqu'à leur libération.

Ces militaires pourront être autorisés à se marier par les généraux commandant les corps d'armée.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'aucune demande de devancement d'appel à l'activité formée par les jeunes gens de la classe 1874 ne pourra être acceptée avant le 4<sup>er</sup> juillet prochain.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Tous les conseils municipaux de France sont convoqués pour la première semaine de mai, à l'effet de tenir leur seconde session de 1875. Cette session, qui peut durer dix jours, est exclusivement consacrée au règlement des questions financières : règlement définitif du budget de 1874 ; établissement de crédits additionnels ; vérification des comptes des receveurs municipaux, etc.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 avril 1875.

Versements de 47 déposants (9 nouveaux), 8,106 fr.

Remboursements, 5,854 fr. 36 c.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Pour cause d'indisposition, la représentation des *Pirates de la Savane* n'a pas eu lieu hier soir.

Lundi prochain 3 mai, pour la clôture de l'année théâtrale, la troupe d'Angers nous offrira MAITRE GUÉRIN (5 actes), une des meilleures pièces de M. Emile Augier, de l'Académie française.

M. Emile Marck remplira le rôle de Maître Guérin, un rôle complètement en dehors de tous ceux que nous lui avons vu jouer. Ce rôle lui a valu, nous dit-on, les plus vifs succès sur les grandes scènes où il l'a créé, et les félicitations de l'auteur. Ce que nous savons, c'est qu'il vient de le jouer à Angers d'une façon hors ligne.

Le rôle créé à la Comédie-Française par M<sup>me</sup> Arnould-Plessy sera tenu par M<sup>me</sup> Hems. On ne peut désirer une plus digne interprète. M. Hems jouera le rôle d'Arthur Le-coutellier.

Vendredi dernier, vers 5 heures du soir, un jeune homme d'Angers, âgé de 29 ans, prenant une tasse de café avec un de ses amis, dans un café du boulevard, emprunta tout d'un coup un couteau et s'en frappa au-dessus du sein gauche, avant que personne pût l'arrêter. La lame heureusement glissa sur une côte et ne lui fit qu'une blessure très-légère.

Après avoir reçu les premiers soins, le jeune homme alluma tranquillement une cigarette et monta dans une voiture qui le reconduisit chez lui. Depuis deux jours, ce jeune homme était presque constamment surexcité par la boisson ; il s'était frappé dans un accès de fièvre chaude.

Samedi dernier, deux droguistes d'Angers ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle d'Angers, assignés par plusieurs pharmaciens de cette ville, comme coupables d'exercice illégal de pharmacie.

Les deux droguistes ont été condamnés chacun à 500 fr. d'amende et à 400 fr. de dommages-intérêts.

Les procès pour vente illicite d'huile de foie de morue ont été plaidés, et le jugement remis à huitaine.

(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« M. le commissaire central d'Angers a mis la main sur un jeune apprenti qui se livrait, en compagnie de plusieurs autres, au jeu de bouchon sur la place du Ralliement. Après plusieurs heures passées dans les larmes au violon, l'enfant, réclamé par ses parents et par son patron, a été relâché. Espérons que cette courte mais dure leçon sera profitable, à lui et à d'autres. »

» Il faut que l'on sache, en effet, qu'il existe, à Angers, une espèce de société de grands vauriens, qui vagabondent par les places et par les rues, attendant au passage les apprentis et les enfants trop enclins à la flânerie, les provoquant au jeu et finalement les volant sans pudeur au moyen de trucs à eux connus, dès que leurs victimes alléchées se sont laissées prendre aux gains des premiers coups. La police heureusement a fini par découvrir cette nouvelle manière de voler, et c'est pourquoi elle a entrepris de pourchasser sans merci tous les grands ou petits fainéants, voleurs ou volés.

» On ne saurait trop approuver cette opération sanitaire, et pour notre part, nous remercions très-sincèrement M. le commissaire central d'y apporter tant de sollicitude ; les parents et les chefs d'atelier lui en sauront beaucoup de gré. Déjà l'on a constaté que des enfants, appartenant à de très-honnêtes familles, mendient afin d'avoir quelques sous à risquer au jeu de bouchon ; pour peu qu'on les laisse à cette passion funeste, ils voleront, et deviendront gibier de prison. Qu'ils apprennent donc, par l'exemple rapporté ci-dessus, que la police les surveille. Quant aux vauriens qui spéculent sur la naïveté de ces enfants, nous ne doutons pas que l'active vigilance de M. le commissaire central et de ses agents ne parviennent bientôt à débarrasser nos rues de cette lèpre éœurante. »

Une lettre adressée au *Patriote* par le rédacteur en chef du *Travailleur* d'Angers annonce que ce journal est poursuivi pour *excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres*. Ce délit a été relevé dans des articles publiés sous le titre : *Les constitutions*.

Des perquisitions ont été opérées aux bureaux du *Travailleur*, à l'imprimerie du journal, au domicile du gérant et chez M. Pérignon, auteur des articles incriminés.

Samedi dernier, le corps du malheureux Point, la troisième victime du drame mystérieux qui s'est accompli aux Roches-Prémaries (Vienne), était conduit à l'Hôtel-Dieu, pour être soumis à l'examen des hommes de l'art. — L'autopsie a été faite sous les yeux de la justice, par MM. les docteurs Guérisseau, Chedevergne et Pouliot.

Deux chimistes, MM. Malapert et Poi-rault, avaient été appelés pour recueillir les matières qui doivent servir à leur analyse.

Le même jour, le corps de Point a été rendu à sa famille et conduit aux Roches-Prémaries. (Journal de la Vienne.)

On lit dans l'*Echo du Blanc* :

« Nous n'aurons point d'orages cet été, au dire des paysans. »

» Nos campagnards ont remarqué que les pies ont toutes commencé leur nid au sommet des peupliers.

» Rappelez-vous que ces oiseaux ont passé de tout temps pour lire dans l'avenir : vous aurez bien vite la clef du raisonnement de nos observateurs berrichons. »

M. Morandière, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux neufs à la Compagnie d'Orléans, est mort à Paris dans sa soixante-sixième année.

La mort sévit en ce moment sur les gens de lettres. M. Octave Féré, un romancier bien connu, vient de mourir à Paris, enlevé en trois jours par une fluxion de poitrine.

Octave Féré était né à Tours, le 11 octobre 1815; il commença ses études à La Flèche et les termina à Versailles. Il fut pendant quelque temps maître d'études dans une pension de Rouen, et c'est à ce moment qu'il commença à écrire dans les journaux de cette ville. Il vint ensuite à Paris, où il publia de nombreux romans, qui lui donnèrent une certaine vogue parmi les lecteurs faciles.

Les obsèques d'Octave Féré ont eu lieu samedi.

M. Mazereau, imprimeur à Tours, vient d'écrire un livre utile: le *Code-Manuel des Conseillers municipaux*, contenant l'exposé de la législation municipale et les solutions pratiques des questions qui peuvent intéresser les communes.

L'auteur de ce petit livre, M. Ambroise Rendu, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, a été bien inspiré en réunissant en quelques pages, écrites avec une connaissance parfaite de la loi, les éléments d'administration et de comptabilité communales indispensables à tous ceux que leurs concitoyens ont faits les représentants et les défenseurs de leurs intérêts matériels et moraux.

Auteur et éditeur ont voulu faire un livre à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses.

Le *Code-Manuel des Conseillers municipaux*, résumé complet des intérêts communaux, forme un petit volume in-48 de 400 pages. Il se vend 60 centimes; il est adressé franco à toute personne qui en fait la demande à M. Mazereau, imprimeur-éditeur, à Tours, par lettre affranchie, et qui joindra à sa lettre 75 centimes de timbres-poste.

**ABATTOIR.**

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 27 mars au 23 avril.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
<b>BOUCHERS</b>									
<b>MM.</b>									
1	Biénon.	2	5	1	1	7	36	23	41
2	Tessier.	5	4	1	13	8	52	30	57
3	Touche.	1	1	1	5	1	131	6	49
4	Goblet (1).	1	1	1	1	1	6	3	7
5	V. Renard.	1	1	1	3	1	4	17	20
6	Boutin (1).	5	4	1	2	4	9	36	54
7	Laigle (1).	1	1	1	1	1	3	29	15
8	Pronoteau.	1	1	1	2	1	8	17	13
9	Chalot.	3	1	3	3	1	11	51	26
10	Pailu.	1	1	1	7	1	157	1	32
11	Groleau.	1	1	1	3	1	13	3	15
<b>PORCES.</b>									
<b>CHARCUTIERS.</b>									
<b>MM.</b>									
1	Doutour.	1	1	1	1	1	1	7	14
2	Baudoin.	1	1	1	1	1	1	4	3
3	Baudoin-R.	1	1	1	1	1	1	8	15
4	Brunet.	1	1	1	1	1	1	5	4
5	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	3	8
6	Sanson.	1	1	1	1	1	1	6	4
7	Sève.	1	1	1	1	1	1	5	3
8	Moreau.	1	1	1	1	1	1	6	7
9	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	3	5
10	Rousse.	1	1	1	1	1	1	2	4
11	Raineau.	1	1	1	1	1	1	1	11
12	Goblet.	1	1	1	1	1	1	4	4
13	Blain.	1	1	1	1	1	1	1	4

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

**Faits divers.**

Dimanche, M. Godard a exécuté une ascension à Angoulême. Le gaz du ballon était de qualité médiocre et pesant, si bien que l'aéronaute n'a pu emmener avec lui aucun des voyageurs qui avaient retenu une place dans la nacelle du *Saturne*; quelques-uns par dépêche télégraphique; — car la catastrophe du *Zénith* a multiplié le nombre des amateurs, au lieu de refroidir le zèle aérien, comme on aurait pu le croire. Le ballon qui, il y a quinze jours, traversait les Pyrénées, n'a pu exécuter, cette fois, qu'un bond de 12 kilomètres de longueur et de 1,345 mètres d'altitude. L'expédition aérienne n'a duré que quarante mi-

nutes; mais, quoique de courte durée, elle a donné lieu à deux remarques curieuses: Le vent assez violent qui régnait à terre, à Angoulême, venait du Sud-Est; il était donc opposé au courant général qui souffle avec tant d'obstination sur presque toute l'Europe. Mais son épaisseur paraissait faible, car la vitesse de translation diminuait avec la hauteur.

**LE DRAME DE SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON.**

*Épilogue. — Obsèques des victimes.*  
Nous devons maintenant donner quelques détails sur les funérailles des six premières victimes du fou Michot. Nous disons six, car à l'heure même où l'on procédait à l'enlèvement des corps, la femme Tonnelier n'avait pas encore rendu le dernier soupir. Son état cependant était désespéré, et la mort n'est venue la délivrer de ses souffrances que dans la soirée.

Quiconque n'a pas assisté à ce lugubre spectacle, ne peut, même par la pensée, rétablir, dans ses tristes détails, l'émouvant tableau qui s'offrait aux regards des témoins éplorés de cette funèbre scène. Les cercueils avaient été rangés dans la cour du presbytère, celui de M. l'abbé Rocher au milieu des cinq autres. Leur disposition rappelait assez l'ordre dans lequel ces malheureuses victimes avaient été massacrées.

A dix heures, le clergé vint chercher les corps, et le triste cortège s'avança vers l'église dont les cloches tintaient le glas des funérailles.

Le premier cercueil contenait la dépouille mutilée du vénérable curé de Saint-Maurice; quatre prêtres tenaient les coins du drap mortuaire; autour d'eux, formant une religieuse escorte, marchaient vingt prêtres, la plupart curés du canton, et parmi eux MM. les doyens de Gien, de Briare et de Châtillon-sur-Loing.

Puis venaient les cinq autres cercueils, couverts de simples draps et suivis des familles éplorées et de toute la population en grand deuil.

La modeste église était tendue de draperies noires; sur un humble catafalque on déposa le corps vénéré du saint et regretté prêtre, et on groupa autour de lui les cercueils de la femme Faisy, du jeune Thierry, de la femme Michot et des infortunés Tonnelier et Tellier.

Tous les habitants de Saint-Maurice et des communes voisines étaient là, en proie à une de ces douleurs que l'on comprend mais qui se refuse à l'analyse, tellement elle est poignante. Rien ne saurait rendre l'émouvante impression de cette scène que rendaient encore plus navrante les sanglots de l'assistance et la désolation générale.

Au cimetière, les cercueils ont été enterrés côte à côte, et, sur chacun d'eux, M. l'abbé Renaudin a laissé tomber une dernière bénédiction. Aucun discours n'a été prononcé; qu'avait-on besoin de discours en face de l'émotion des muets témoins de cette catastrophe et des pleurs qui jaillissaient de tous les yeux?

Tel a été l'épilogue du triste drame de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

On lit dans le *Courrier de France*:  
Nous avons dit que le capitaine Boyton devait arriver à Paris pour renouveler ses expériences en pleine Seine.

Nous apprenons qu'une concurrence très-sérieuse s'organise pour faire échec à la réputation du fameux nageur. Un ingénieur du plus grand mérite, connu par de nombreuses et utiles inventions, M. Bazin, se propose d'expérimenter publiquement un appareil plus simple, nous dit-on, et moins coûteux que celui du capitaine Boyton. C'est une coller de sauvetage avec lequel on peut se soutenir sur l'eau aussi longtemps qu'on le désire, et l'homme qui le portera s'engage à suivre M. Boyton pendant toute la durée de son expérience.

Voilà une joute qui promet d'être curieuse.

On lit dans la *Décentralisation*:  
« Veut-on savoir combien ont été vendus les fusils remis à la garde nationale viennoise par la ville de Lyon, en 1870?

» Trente-trois sous pièce, soit 4 fr. 65, autant qu'une paire de bas de coton.  
» Ces fusils avaient été payés 32 fr. l'un, soit, pour les quatre mille fusils, 128,000 fr.  
» Qu'on dise, après cela, que nos administrateurs du 4 septembre n'étaient pas de grands économistes.  
» En attendant, c'est le contribuable qui paye la différence, et cela ne l'encourage guère à rire. »

Nous trouvons dans *Paris-Journal* un écho de la dernière guerre, qui met en lumière un des plus beaux traits de courage que l'on puisse citer:

Un jeune officier, ancien élève de Saint-Cyr, passionné pour les sciences militaires et qui s'occupait spécialement de la déviation des balles, se promenant devant la barricade qu'il était chargé de garder, se voit coucher en joue par un Prussien.

Pendant que ce dernier s'appuie à un arbre pour mieux ajuster, le jeune homme prend sa lorgnette pour mieux observer ses mouvements.

« Fort bien, dit-il, le chassepot est en droite ligne avec ma poitrine; nous allons voir! »

Le coup part, et le saint-cyrien écrit tranquillement sur son carnet:

— A la distance de 500 mètres, la déviation est, environ, d'un mètre.

Cela ne vaut-il pas les plus beaux exemples de courage de l'antiquité?

Une anecdote rapportée par M. Alfred d'Aunay, du *Figaro*, sur M. Deseilligny qui vient de mourir:

« M. Deseilligny, dit-il, était fort aimable et ne dédaignait pas l'esprit.

» Un jour, en voyage officiel (c'était lors de l'inauguration de la ligne de Chinon aux Sables), entouré de fonctionnaires en brillant uniforme, il disait sur chaque ville, presque sur chaque bourg, des choses très-sérieuses. On approchait de Loudun, dans la Vienne.

« — Le maire va vous adresser un discours... lui dit le préfet d'alors, M. Léon Lavedan.

« — Est-ce qu'à Loudun, répondit le ministre, les sapeurs des pompiers n'ont pas des barbes postiches?... »

« Quand le train arrêta... tous les yeux cherchèrent les sapeurs. On les vit avec leurs fausses barbes. Chacun fut pris d'un fou rire... »

« — Monsieur le maire, donnez-moi votre discours, dit M. Deseilligny. Nous ne pouvons parler sérieusement au milieu de cette gaieté bruyante. Je vous répondrai de Paris.

« Et l'on repartit.

« — La vérité, messieurs, dit le ministre dès que le train fut en marche, c'est que je ne savais rien sur Loudun, et que je tenais à cacher mon ignorance... »

**PLUS DE VIANDE GATÉE.**

Un chimiste russe, M. A. Herzen, le fils du célèbre publiciste, vient, après de nombreuses recherches, de découvrir un mélange chimique qui permet de conserver la viande dans un état complet de fraîcheur et pendant un temps indéterminé.

Il a tout récemment soumis à la Société de médecine de Florence le résultat de ses expériences.

Des morceaux de bœuf plongés dans ce liquide et placés pendant deux mois consécutifs dans une serre chaude, n'ont pas subi la moindre altération.

Un bœuf entier a été dépecé en Angleterre, préparé et expédié par M. Herzen à Buenos-Ayres, et de là réexpédié à Londres.

Au retour de ce double voyage par delà l'équateur et les tropiques, la viande avait conservé la couleur et la saveur de la viande fraîche.

M. Herzen a enfin présenté à la Société de médecine un vase de verre dans lequel il a conservé un morceau de viande qui ne trempait qu'à moitié dans le liquide. Toute la partie qui émergeait était entièrement pourrie: la partie submergée parfaitement saine.

Les membres de la Société qui ont goûté la viande ainsi préservée ont déclaré qu'il était impossible de la distinguer de la viande fraîche, soit par

son goût, soit par son apparence extérieure, soit par ses qualités digestives.

D'un autre côté, un correspondant du *Times* écrit d'Australie que les procédés employés par M. Mort pour conserver toute espèce d'aliments et spécialement la viande, par le moyen du froid, ont parfaitement réussi et ce sera bientôt un fait connu dans le monde entier.

Pour les articles non signés: P. GODER.

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES**

**FLORIFFOUX**

Bassin houiller de Charleroi (Belgique).

**Concession de 507 hectares**  
Accordée par arrêtés royaux des 23 Avril 1822 et 30 Septembre 1845.

**Capital Social: 3,000,000 de francs**  
DIVISÉ EN 6,000 ACTIONS DE 500 FR.

Mille Actions étant déjà souscrites à l'avance, 5,000 titres seulement sont mis à la disposition du public.

La CONCESSION DE FLORIFFOUX, située dans la province de Namur, appartient au riche bassin de Charleroi, et représente une étendue de plus de CINQ KILOMÈTRES CARRÉS.

La Sambre canalisée longe la Concession sur une grande étendue, et elle est éloignée de la station de Floreffe, chemin de fer de l'Etat, que de 200 mètres environ.

L'exploitation actuelle peut atteindre 1,300 hectolitres par jour; mais aussitôt un second centre d'exploitation créé, la production quotidienne arrivera facilement au chiffre de 5,000 hectolitres, et les bénéfices ne pourront être moindres de 600,000 francs. — Tous les documents authentiques constatent qu'il existe à Floriffoux de la houille à exploiter pour deux siècles. (Voir les rapports, plans, etc.)

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**

LES VERSEMENTS SONT EXIGIBLES:

- 75 francs en souscrivant;
- 125 » à la répartition;
- 100 » le 15 juin 1875;
- 100 » le 15 juillet 1875;
- 100 » le 15 août 1875.

500 francs.

On peut se libérer en versant immédiatement: 495 francs.

Les actions entièrement libérées seront privilégiées dans la répartition.

**LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE**

DU

**Lundi 26 Avril au Samedi 1<sup>er</sup> Mai 1875**  
De 10 h. du matin à 4 h. du soir.

**A PARIS**

Au *Comptoir financier* du journal *Le Charbon*, 11, rue Laffitte;  
Chez tous les Banquiers et Changeurs de Paris et des Départements.

On peut également verser au Crédit de M. CHARLES LALOU, dans les succursales de la Banque de France.

Les titres provisoires libérés seront au porteur. Toutes formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.**

N° 1678. — 24 Avril 1875.

*Texte:* Histoire de la semaine. — *Courrier de Paris*, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: La catastrophe du *Zénith*. — Le capitaine Boyton et sa traversée du Pas-de-Calais; — Les fêtes de Châteaudun; — Notes et croquis dans la lagune vénitienne. — Bulletin bibliographique. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Les guichets de l'Opéra. — Echecs.

*Gravures:* L'expérience du capitaine Boyton: entre Douvres et Boulogne; vue prise du pont du *Rambler*; — Départ de la jetée de Douvres le 11 avril, à 3 heures du matin. — La catastrophe du ballon *le Zénith*: M. Gaston Tissandier; — M. Sivel; — M. Crocé-Spinelli; — Ferme où a été recueilli M. Tissandier, après l'accident; — La descente; — Arrivée des corps de MM. Sivel et Crocé-Spinelli à la ferme de Ciron; — Transport des corps de MM. Sivel et Crocé-Spinelli de la ferme de Ciron à la station de Chabenet. — Les fêtes de Châteaudun: annonce de la cavalcade, la veille de la fête; — La cavalcade: défilé sur la grande place. — La lagune vénitienne et le faubourg de Chioggia. — Le nouvel Opéra: guichet des billets. — Rébus.

**Les Millionnaires de Paris**  
 Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'Opinion Nationale, est appelée à un succès des plus éclatants.  
 LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman.  
 ABONNEMENTS: 16 fr. par trimestre.  
 Adresser les mandats à l'administration, 5, RUE COQ-HÉRON, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
 Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.  
 Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnés sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la Mode illustrée permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.  
 Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.  
 Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS

ET C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.  
**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:**  
 1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.  
 4<sup>e</sup> édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.  
 S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)**  
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
 Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**EAU FIGARO**  
 Teinture p<sup>o</sup> Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain.  
 Paris, Société d'Hygiène française, 1, B<sup>o</sup> B. Nouvelle. Le H. 5<sup>o</sup>.  
 A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

**PLUS DE DENTS GATÉES**  
 Par l'emploi du Dentifrice au Chimiste  
**GOULARD**  
 Recommandé par les sommités médicales  
 Prix: 3 francs.  
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.  
 Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

**Marché de Saumur du 24 avril.**

Foin (1 <sup>h.</sup> ) 77 k.	18 02	Huile de lin.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	17 46	Graine tréfle	50	65
Seigle	75	— luzerne	50	50
Orge	65	Foin (h. bar.)	780	95
Avoine, bar.	12	— Luzerne	780	—
Fèves	75	Paille	780	50
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	— cassées	50	—
Graine de lin	70	Cire jaune	50	2 50
Colza	65	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Chevevis	50	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	50	—	—	—
— chevevis	50	—	—	—

**COURS DES VINS.**  
 BLANCS (2 hect. 30).  
 Coteaux de Saumur, 1873. 1<sup>re</sup> qualité à »  
 Id. 2<sup>e</sup> id. » à »  
 Ordin., env. de Saumur 1874. 1<sup>re</sup> id. » à 75  
 Id. 1874. 2<sup>e</sup> id. » à 70  
 Saint-Léger et environs 1874. 1<sup>re</sup> id. » à 65  
 Id. 2<sup>e</sup> id. » à 60  
 Le Puy-N.-D. et environs 1874. 1<sup>re</sup> id. » à 65  
 Id. 2<sup>e</sup> id. » à 60  
 La Vienne. 1874. . . . . » à 45

rouges (2 hect. 20).  
 Souzay et environs, 1873  
 Champigny, 1873  
 Id. 1874.  
 Id. 1874.  
 Varrains, 1873  
 Varrains, 1874.  
 Bourgueil, 1873  
 Id.  
 Id. 1874  
 Id.  
 Restigné 1874  
 Chinon, 1873.  
 Id.  
 Id., 1874.  
 Id.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
**Service d'hiver.**  
 Départs de Saumur pour Poitiers:  
 5 heures 50 minutes du matin.  
 11 — — — — —  
 6 — 10 — — — — — du soir.  
 Départs de Poitiers pour Saumur:  
 5 heures 40 minutes du matin.  
 10 — 40 — — — — —  
 5 — 35 — — — — — du soir.  
 Tous ces trains sont omnibus.  
 P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre	63 95	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	738 75	1 25	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	687 50	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre	92 50	»	»	Crédit Mobilier	420	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1060	»	»
5 % jouiss. novembre	103 30	»	»	Crédit foncier d'Autriche	570	»	»	Société autrichienne, j. janv.	675	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	548 75	»	»	Orléans	307	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	953 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	304	»	»
— 1865, 4 %	485	2 50	»	Midi, jouissance juillet.	687 50	1 25	»	Est	302 25	»	»
— 1869, 3 %	325	»	»	Nord, jouissance juillet	1161 25	5	»	Nord	307 50	»	»
— 1871, 3 %	296	1 50	»	Orléans, jouissance octobre.	935	1 25	»	Ouest	302 50	»	»
— 1875, 4 %	451 25	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	382 50	5	»	Midi	301 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	275 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	902 50	»	»	Vendée	238	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490	»	»	Société immobilière, j. janv.	72 50	»	»	Canal de Suez	507 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	255	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	910	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'hiver, 2 novembre 1874.)  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
 9 — 01 — — — — — omnibus.  
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 12 — — — — — express.  
 7 — 27 — — — — — omnibus.  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-poste.  
 8 — 30 — — — — — omnibus.  
 9 — 50 — — — — — express.  
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 44 — — — — — omnibus.  
 10 — 28 — — — — — express-poste.  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 1,  
 Appartenant à M<sup>me</sup> BERGAULT.  
 Facilités de paiement.  
 S'adresser, pour visiter la maison, à M<sup>me</sup> BERGAULT, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (256)

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1875,  
**LA PROPRIÉTÉ**  
**DU JAGUENEAU**  
 Actuellement occupée par M. Bré-chignac.  
 Maison de maître, remise et écurie, jardin, vigne, fontaine d'eaux vives; le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares.  
 S'adresser, soit à M. Jules ROTTIER, rue Beaupaire, à Saumur, soit à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.  
**ADJUDICATION**  
 En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, Le dimanche 2 mai 1875, à midi,  
**D'UNE MAISON**  
 A Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 47, Occupée en dernier lieu par M. Milou, libraire, appartenant aux héritiers Lorrain.  
 Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement; mise à prix 18,000 francs.  
 S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

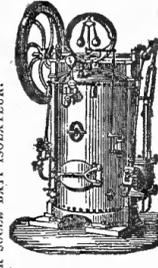
**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1875,  
**UN JOLI APPARTEMENT**  
 Situé place de la Grise, au premier étage.  
 S'adresser à M. DE BECQUE.

**CEBENNE**  
 DE SUITE,  
**Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage,**  
 Située à la Croix-Verte.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LEDONÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 15.

**A VENDRE**  
 D'OCCASION,  
**Une petite devanture de magasin** en bon état.  
 S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.  
**WEBER**  
 Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.  
 S'adresser rue Dacier, n<sup>o</sup> 11.

**GOUVERNEMENT DU PÉROU**  
**DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>**  
 DE PARIS  
 21, BOULEVARD HAUSSMANN  
 Seuls Concessionnaires du  
**GUANO DU PÉROU**  
 Loï du 11 Novembre 1869  
**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
 Conventi n du 15 Avril 1875  
**DÉPÔTS EN FRANCE**  
 Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.  
 Brest, chez M. E. VINCENT.  
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
 Cherbourg, chez M. Eugène LAIS.  
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>.  
 Havre, chez M. E. PICQUET.  
 Lanester, chez M. E. VINCENT.  
 La Rochelle, JORIGNY, PAUSTIN fils.  
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
 Melun, chez M. LE BARRE.  
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.  
 St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

**PÉAN**  
**Constructeur Mécanicien**  
 A ÉPERNAY (Marne).  
**MACHINES A BOUCHER**  
 Système Maurice et autres;  
**MACHINES A TIRER**  
 Réparations de Machines à doser et transvaser.  
**A VENDRE**  
 Environ 400,000 Agrafes (refaites, très-fortes), à chopines, à 3 fr. 50 le mille, à livrer depuis 10,000 et plus. (226)

**MACHINES A VAPEUR VERTICALES**  
**DIPLOME D'HONNEUR**  
 MÉDAILLE D'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872  
 MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or) à l'Exposition universelle de Vienne 1873  
  
 portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.  
**GRANDE SPÉCIALITÉ**  
 de machines à vapeur verticales portatives demi fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.  
**J. HERMANN-LACHAPPELLE**  
 144, RUE DU FAUBOURG - POISSONNIÈRE, à PARIS.

**SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET**  
 Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.  
 Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.  
**Savon B.-D.** à l'Amer de Bouff, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.  
 Chez les principaux Epiciers de province.  
**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE**  
 Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.  
 Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.  
**Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS**  
 EXIGER LA MARQUE B.-D.

**CINQ FRANCS PAR MOIS**  
 JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
 Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.  
**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**  
**ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris**  
 EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE  
 DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 »  
 — Grand carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »  
 MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 138 »  
 DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72 »  
 Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60 »  
 Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40 »  
 Histoire des Français, par Lavallée, Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »  
 Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »  
 La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »  
 La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Maugé, 2 vol. in-fol. 200 »  
 LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel de XIX<sup>e</sup> siècle, 15 volumes. 600 » (20 francs par mois.)  
 Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »  
 Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Yorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »  
 Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 »  
 Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 »  
 Dictionnaire général appliqué aux arts et à l'industrie, par Barrois, 7 vol. in-8°. 40 »  
 PELOUZE et FRÉMY. Traité de chimie analytique, industrielle et agricole, 6<sup>e</sup> édition, 4<sup>e</sup> partie, par Michel Lévy frères, 1 vol. in-8°. 100 »  
 Pauthenon des Illustrations françaises en 1875, 100 planches. Chaque volume relié, doré, se vend séparément.  
 Le volume se compose de 40 portraits, vignettes et autographes.  
 Des Quichottes. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio.  
 DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, in-folio.  
 — Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio.  
 60 planches.  
 Les Jardins. Splendide édition Maugé, in-folio. Grand prix de l'Exposition.  
 Les grandes usines, par Turgan, 10 vol. in-8°, avec gravures.  
**CRÉDIT MUSICAL**  
 Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
 La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire que le morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.  
**Envoi franco des Catalogues**  
 Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.